

# WEBCLASSE : PREVENIR ET FAIRE FACE AU HARCELEMENT SEXUEL DANS L'ENTREPRISE



**Public :** DRH / Assistance RH, Managers, Membre du CSE, Chargé de prévention, Responsable Sécurité, Médecin du travail ; Assistante sociale, Responsable juridique.

**Modalité :** A distance

**Durée :**

- 1 jour (7 heures)
- 2 x 3,5 heures

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Définir le harcèlement sexuel  
S'approprier le cadre réglementaire du harcèlement sexuel et des RPS  
Mettre en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques  
Savoir agir en tant que RH et manager

## CONTENU DE LA FORMATION

### Module 1 :

#### **Caractériser et connaître le cadre du harcèlement sexuel et des RPS**

Le RPS et harcèlement sexuel : rappel, définitions et quelques chiffres  
Le cadre juridique du harcèlement sexuel en entreprise  
La différence entre séduction, harcèlement sexuel et agression sexuelle  
Les comportements à risque (manager, du collaborateur, ...)  
Les conséquences psychosomatiques du harcèlement sexuel au travail : physique ; psychique ; troubles du comportement.

#### **Prévenir le harcèlement sexuel : dispositifs et outils**

Les acteurs de la prévention : identification et missions  
Les mesures réglementaires : convention collective, règlement intérieur, obligation d'un référent harcèlement moral/sexuel...  
Les outils de communication : valeurs, charte du comportement, code de bonne conduite...  
Les mesures organisationnelles : aménagement des locaux, changement d'équipe, déplacements professionnels...  
Les mesures individuelles et les comportements adéquats : tenue vestimentaire ; propos et gestes ; représentation en dehors de l'entreprise

### Module 2 :

#### **Agir : prendre les mesures disciplinaires adéquates et suivre**

L'accompagnement des salariés (témoin/victime/auteur)

- L'écoute avec bienveillance et neutralité
- Le recueil des faits, preuves, écrits et témoignages.
- Les comportements à adopter et erreurs à éviter

Les recours possibles et les sanctions encourues :

- Les recours : médecin du travail, représentants du personnel, organisations syndicales et inspections du travail.
- Les sanctions et actions disciplinaires : mutation, suspension temporaire, licenciement.
- Les pénalités

Le suivi des actions et des salariés concernés  
Atelier : La mise en place d'un plan de prévention

**Intervenant :** Consultant en prévention des risques psycho-sociaux intervenant notamment dans la prévention et le traitement de crise

#### **Méthodes et outils pédagogiques**

Exposés théoriques et exemples concrets  
Echanges entre participants

#### **Modalités de suivi et d'évaluation**

Attestation de présence  
Questionnaire de satisfaction  
Quiz et bilan du formateur

**Organisme de formation**  
enregistré sous le numéro  
de déclaration d'activité  
11 75 49020 75



CRISE-UP  
GESTION DES CRISES HUMAINES